



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 4 mars 2016

153 Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98
Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents : Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER, Nathalie FORTIN.
Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Alban GENOUD, Marc LOUREAU.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Nathalie FORTIN ayant obtenue la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

Monsieur le Maire demande à rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Délibération « Assurance statutaire »

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention : 0

APPROBATION : Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 05 février 2016.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- La pollution du fossé « Chemin de la Feuillée » causée par un non- raccordement au réseau d'assainissement est résolue depuis le 22 février 2016.
- Le circulateur de la chaudière de la mairie a du être changer pour la somme de 270.00 €.

DELIBERATION « ASSURANCE STATUTAIRE » :

La commune a souscrit un contrat auprès de la SOFCAP (contrat d'assurance statutaire) par le biais du Centre de Gestion du Jura. Sans remettre en cause ce contrat, la commune doit autoriser le Centre de Gestion à consulter de nouveau.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Il est important de préciser que le CCAS de Quintigny ne disparaît pas. Il est aujourd'hui intégré dans le budget communal et il continuera son action sociale sur le village comme avant.

Il s'agit uniquement d'une simplification budgétaire et administrative.

Pour cette année, la capacité d'autofinancement de la commune est en position négative.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Voir budget simplifié ci-joint.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

VOTE DES TAXES 2016 :

Il a été décidé de ne pas augmenter les taxes pour cette année.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DECISION A PRENDRE POUR LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE D'ELABORATION DE NOTRE PLU,

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son PLU suite à l'annulation partielle de ce dernier, par décision du Tribunal Administratif de Besançon, le 30 octobre 2015.

S'agissant maintenant des effets et de la suite à donner au jugement rendu, les dispositions du PLU approuvé le 8 novembre 2013 ne s'appliquent désormais plus à la partie de la parcelle« ZB 73 » classée en zone NJ.

Cette dernière est régie par le règlement national d'urbanisme.

Cependant, l'article L153-7 du Code de l'urbanisme dispose que "En cas d'annulation partielle par Voie juridictionnelle d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente élabore sans délai les nouvelles dispositions du plan, applicables à la partie du territoire communal concernée par l'annulation".

Il appartient donc à la commune d'adopter sans délai les nouvelles dispositions du PLU applicables à la partie du territoire communal concernée par l'annulation.

En effet, le recours à la procédure de modification ou de révision simplifiée, dont les effets seraient alors limités à la seule partie du PLU annulé par le juge, laisserait subsister le vice retenu par ce dernier, à savoir l'absence de définition des d'objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU, pour le reste du territoire communal.

Une telle solution serait alors source d'insécurité juridique pour la commune, son PLU pouvant alors être remis en cause à tout moment (par exemple à l'occasion de tout contentieux relatif à une autorisation d'urbanisme) et fragiliserait juridiquement toute décision relative aux autorisations d'occuper le sol.

Ce d'autant plus que le moyen tiré de la méconnaissance de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, eu égard à sa nature, peut être soulevé sans condition de délai.

Il est vrai que Quintigny est une petite commune et que seuls les époux BONNE ont contesté ce PLU.

Cependant, le risque d'une contestation ultérieure par une ou plusieurs personnes y ayant intérêt ne peut être à ce jour exclu.

Seule la révision générale du PLU permettrait de sécuriser totalement la procédure.

Après un tour de table et diverses discussions, Monsieur le Maire, donne lecture du projet de délibération de révision générale du PLU de la commune de Quintigny.

VOTE : Pour 10 - Abstention 1 - Contre 0

SUIVI JURIDIQUE SI NOUVELLE PROCEDURE D'ELABORATION DE NOTRE PLU,

Pour sécuriser totalement la nouvelle procédure de révision générale de notre PLU,
Monsieur Le Maire, propose un suivi juridique de toute la procédure par Maître GIRE de SCP
C.G.B.G. pour la somme de 6040 € TTC.
Vote : Pour 10 - Abstention 1 - Contre 0

DEMANDE D'ACHAT PARCELLE ZB 47 :

Monsieur Jean BELLERAUT demande à la commune de Quintigny, si cette dernière est disposée à lui vendre la parcelle « ZB 47 » de 48 ares 36, sise en Bouquin, située au milieu de son terrain de façon à travailler dans de meilleures conditions.

VOTE NOMINATIF : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 2 (Mmes Lydia LINARES et Monique CLAVIER)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE-REVERMONT » :

Le budget primitif 2016 va être voté prochainement.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

- Concernant les compteurs « LINKY », les communes ne peuvent en aucun cas s'opposer à leur déploiement, il existe une loi qui autorise ERDF à poser ces compteurs.
- Route de « Plathenay » : la source est enfin captée correctement. Cependant, il y aura nécessité tous les ans de nettoyer le regard afin de le maintenir propre. Maintenant, il reste à poser des tuyaux pour évacuer les eaux pluviales plus bas dans le champ. Pour cela, il est nécessaire de passer sur le saumoduc. Après renseignements, il suffit d'une DICT et de prévenir l'entreprise afin qu'ils soient présents ce jour-là. Monsieur Noël PETITJEAN sera également contacté.

VOTE Eaux pluviales : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

- Cérémonies : Le 8 mai 2016, Quintigny à 10h30 (l'Etoile 11h00 et St Didier à 11h30)
- Le club de Foot de Bletterans demande une subvention pour son tournoi de Pâques car sept enfants de Quintigny sont adhérents au club à ce jour.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

- Le camion de pizzas « La Campagnola » a commencé son activité mardi 1^{er} mars 2016 mais une coupure de courant l'a obligé à suspendre la vente ce jour-là.
- Réunion du « SIVOS de L'Etoile-Quintigny-St-Didier » : quelques investissements sont prévus (étagères et un aspirateur).
- Frédéric LAMY a rencontré Mr Cyril VERPILLAT, en charge du Haut débit et de la fibre optique au Conseil Départemental du Jura. Visiblement, le coût serait partagé pour moitié avec le Conseil Départemental et la Communauté de Communes « Bresse-Revermont ». Néanmoins, rien n'est encore gagné dans la mesure où la Communauté de Communes n'a pas budgétisé cette dépense sur 2016.
- Le panneau « Attention Enfants » rue du Champ-au-Loup doit être installé le 9 avril 2016.

- On parle de plus en plus des Communes Nouvelles. Nous avons été contactés récemment par les communes de L'Etoile, Saint Didier et Ruffey sur Seille, la commune de Quintigny souhaite associer la population à ces discussions, sans aucune précipitation.
- Le printemps arrive, la «commission-fleurissement» va se réunir en avril pour la préparation 2016. Elle projette également de fleurir cette année le tour de la pompe rue du « Champ-au-Loup ». Elle se réunira le 30 mars 2016 à 18h00.

La séance est levée à 23h16

Vu pour être affiché le 11 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 11 mars 2016

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Le Maire,
Yves MOINE

QUINTIGNY BUDGET 2016

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		budget 2015	réalisé 2015	budget 2016
011	Charges à caractère général	42 360	38 973,40	41 160
012	Charges de personnel	19 905	18 658,00	19 135
65	autres charges gestion courantes	32 802	32 488,00	35 936
66	Intérêt des emprunts	8000	7 627,38	7300
675	valeur comptable cédée	0	0,00	0
022	dépenses imprévus	1 300		2 000
042	Amortissements	8363	8 361,00	9237
023	versement à la section investissement	34 958		19 252
	TOTAL DEPENSES	147 688	106 107,78	134 020

FONCTIONNEMENT RECETTES

		budget 2015	réalisé 2015	budget 2016
013	remboursement salaire		1387	
70	Produits des services	4 250,00	4 815,00	10 660
73	Impôts et taxes	71 314,00	77 428,00	74 754
74	Dotation et participation	29 610,00	29 984,00	27 220
75	Revenus des immeubles	2 300,00	3 403,00	2 700
76	Revenus valeurs	0,00	2,66	0
77	Produits exceptionnels	6 377,00	1 427,00	
722	travaux en régie	2 390,00	0,00	810
002	Exédent antérieur reporté	31 447,00	0,00	17 876
	TOTAL RECETTES	147 688	117 059,66	134 020

INVESTISSEMENT DEPENSES

DEPENSES		Montants		
ARTICL	Nature de l'opération	prévisions 2015	réalisé 2015	budget 2016
1641	Remboursement capital emprunts	24 710	23 974,32	20 400
1346	taxe raccordement EU zone PVR	4 200		
202	PLU			24 000
2041582	SIEA	13 500	13 107,93	4 500
2111	terrain			4 000
2117	Bois et Forêts			3 700
21538	accessibilité			1 100
21538	acte notarié			810
2152	barrieres de sécurité			884
21534	éclairage parking			1 000
21534	chambre télécom			1 100
21534	programmation et horloge éclairage public			1 000
2188	désherbeur thermique			900
	réciprocateur			820
	petit matériel pour désherbage			400
	communication			500
	dossier fredon			500
2183	projecteur+ écran			1 500
2188	jardinière			500
21318	toit lavoir DU BAS	13 970	13 970,02	
21318	pompe à godets	640	636,97	
21534	réseau electic	25 080	25 079,30	
21534	extention réseau electic	45 230	45 228,79	
238	eclairage public	24 100	22 579,30	
21538	extention téléphone	20 401	20 400,79	
21538	réseaux EP	5 990	5 989,90	
	régie	1 750	1 746,23	
2188	defibrillateur	2 000	2 224,20	
2183	ordinateur	1 666	1 170,00	
020	dépenses imprévues			5 245

OPERATIONS D'ORDRE ET COMPTABLES

section à section (chap 040)				
192				
21538	régie EP			1 500
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (chap 041)				
16878	Apurement compte dettes			
21534	Intégration trx SIDECE			
Opérations comptables				
001	Déficit d'investissement reporté			28 294
	TOTAUX	183 237	176 107,75	102 653

INVESTISSEMENT RECETTES				
RECETTES		Montants		
ARTICL	Nature de l'opération	budget 2015	réalisé 2015	budget 2016
10222	FCTVA	14 000	14 875,81	1 670
10223	Taxe locale d'équipement	2 000	1 782,86	
10226	Taxe d'aménagement			6 700
1346	PVR	25 000	26 878,50	27 800
1321	etat (PLU°			5 000
1323	CSCJ (2014)	3 527		
1322	agence de l'eau			2 000
1323	toit lavoir cscj	3 782	7 309,00	
1328	patrimoine	1 500		1 000
1328	souscription	1 500		1 700
1641	Emprunt	50000	50 000,00	
RDRE ET COMPTABLES				
280421	Amortissements			
804158	Amortissements	6 685	6 684,33	7 559
2802	Amortissements	1 678	1 677,16	1 678
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (chap 041)				
1323	Subventions Département			
13258	Subventions Groupements collectivités		2 500,00	
1328	Autres subventions		22 579,30	
1321	DGE			
16878	Constatation dettes			
238	Apurement avances SÍDEC			
Opérations comptables				
001	Excédent d'investissement reporté			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	13 527		28 294
021	Prélèvement sur S.F.	34 068		19 252
	TOTAUX	157 267	134 286,96	102 653